

INFORMATIONS INTERNAT ET INTERNAT EXTERNÉ RENTREE 2026

ACCUEIL DES INTERNES : lundi 31 août 2026 de 18h00 à 20h00

Prévoir :

- taie de traversin, oreiller, couette et housse de couette, drap housse pour un lit de 80cm de large
- un cadenas pour le placard
- un câble RJ 45 POUR LA CONNEXION INTERNET

L'internat est ouvert le week-end pour les élèves désirant rester étudier au lycée, hormis les week-ends fériés et vacances scolaires.

Les repas sont servis du lundi matin 7h00 au samedi midi 12h15.

Les clés de chambres seront distribuées lors de l'accueil.

L'accès au self et aux locaux du lycée et de l'internat se fait par carte avec le Pass Région. Les clés de chambre perdues seront facturées au prix de rachat (environ 55€.)

ACCUEIL DES ELEVES EN INTERNAT EXTERNÉ : mardi 1er septembre 2026 au self à partir de 7h00

Les élèves dits « internes externés » en pension complète non logés résident à l'extérieur de l'établissement et ont accès aux repas du lundi matin 7h00 au samedi 12h15.

Ils ont la possibilité de rester étudier au lycée le soir avec leurs camarades internes jusqu'à 22h.

Les cartes pour l'accès au lycée et au self sont les cartes Pass Région pour tous les élèves.

NOTE POUR LES ANCIENS ELEVES DEMI PENSIONNAIRES

Les élèves de terminale qui utilisaient au lycée FAURIEL une carte de self en 2025/2026 doivent impérativement clôturer leur compte de self avant de changer de statut.

IMPORTANT : Tous les élèves inscrits au lycée doivent avoir une carte **PASS REGION**.

Cette carte sera obligatoire pour l'accès au lycée et au self. Attention à bien la faire livrer à votre domicile (PAS AU LYCEE).

Pour en faire la demande, se connecter à <https://jeunes.auvergnerrhonealpes.fr/106-pass-region.htm>

Si vous avez déjà un Pass Région 2025/2026, inutile de faire une nouvelle demande, la validation sera effectuée à distance par le lycée, vous recevrez alors une nouvelle carte.

TARIFS FORFAITS (INTERNES – INTERNAT EXTERNÉ) 2026 :

L'attention des familles doit être portée sur le fait que l'inscription à l'internat ou en tant qu'internes-externés est effective pour l'année scolaire, du 1^{er} septembre au 30 juin.

Cette inscription engage financièrement les familles pour toute l'année scolaire (sauf remises prévues au Règlement intérieur de l'établissement).

En effet, si les factures sont émises de façon trimestrielle afin de permettre l'étalement du règlement, l'inscription à l'internat vaut engagement juridique à régler la totalité de l'année scolaire.

	FORFAIT INTERNAT Accueil non-stop sauf week-ends fériés et vacances scolaires. Repas du lundi matin au samedi midi inclus	FORFAIT PENSION COMPLÈTE NON LOGES Repas du lundi matin au samedi midi inclus
MONTANT ANNUEL ACTUEL (du 01/01/2026 au 31/12/2026). Ces tarifs sont réévalués au 1 ^{er} janvier de chaque année scolaires - Vous renseigner -	2125,00 €	1611,00 €

REGLEMENT

Le montant annuel est divisé en 3 parties inégales correspondant aux trimestres scolaires. Les factures sont émises au début du trimestre et doivent être réglées sous quinzaine.



À compter de la rentrée de septembre 2026, le lycée n'acceptera plus les paiements par chèque bancaire.

Paiement en ligne en se connectant sur EDUCONNECT <https://educonnect.education.gouv.fr>